

Auvergne-Rhône-Alpes
Tableau financier récapitulatif 2019

Actions	État (DRAC)	CNC	Région Auvergne-Rhône- Alpes	Département de la Haute-Savoie	Département de la Drôme	Valence Romans Agglo	TOTAL
Titre I - Soutien à la création à la production							
Article 4 Soutien à l'émergence et au renouveau des talents Talents en court Soutien sélectif au développement Soutien aux auteurs en résidence d'écriture Aide au développement audiovisuel Aide au développement série/TV animation	0 €	95 333 €	254 000 €	0 €	43 000 €	26 667 €	419 000 €
Article 5 Aide au développement et à la production de projets nouveaux médias		20 000 €	200 000 €				220 000 €
Article 5 bis Soutien à la création artistique numérique Fonds SCAN Lux - Scène nationale (Valence) Autres (festivals, résidences, etc.)	268 720 €	0 €	198 000 €	0 €	55 000 €	300 000 €	821 720 €
Article 6 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée		170 000 €	340 000 €				510 000 €
Article 7 Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée		1 000 000 €	2 000 000 €				3 000 000 €
Article 8 Aide à la production d'œuvres audiovisuelles		840 000 € 100 000 € 33 334 €	1 680 000 €	200 000 €		66 666 €	2 520 000 € 300 000 € 100 000 €
Article 10 10.1 Accueil des tournages et soutien aux Commissions régionales du film			245 000 €				245 000 €
10.2 Soutien au développement de la filière et pôles d'excellence	0 €	0 €	1 106 000 €	0 €	43 000 €	102 477 €	1 251 477 €
EPCC Citia (Annecy)			521 000 €				521 000 €
Sauve qui peut le court-métrage (Clermont-Ferrand)			210 000 €				210 000 €
Pôle d'activité La Cartoucherie Département de la Drôme et Agglo Valence Romans			76 000 €		43 000 €	102 477 €	221 477 €
Pôle d'activité de Lussas			100 000 €				100 000 €
Autres actions de soutien à la filière			199 000 €				199 000 €
Article 11 Formation initiale et professionnelle relatives aux métiers de la création ⁽¹⁾	305 000 €	665 000 €	897 000 €		43 700 €	130 066 €	2 040 766 €
TOTAL TITRE I	573 720 €	2 957 000 €	6 920 000 €	200 000 €	274 700 €	602 543 €	11 527 963 €
Titre II - Soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics							
Article 12 Actions de diffusion culturelle ⁽¹⁾	115 270 €	1 146 800 €	747 300 €	218 370 €	25 500 €	30 000 €	
Soutien aux festivals	115 270 €	1 096 800 €	682 500 €	199 500 €	25 500 €	30 000 €	2 283 240 €
Soutien à la diffusion des œuvres régionales		50 000 €	64 800 €				
Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle ⁽²⁾				18 870 €			
Autres actions de diffusion culturelle							
Article 13 Pôle régionaux d'éducation aux images Lux (Valence) Sauve qui peut le court-métrage (Clermont)	105 000 €	0 €	41 800 €	0 €	0 €	0 €	146 800 €
Article 14 Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire	245 080 €	0 €	319 600 €	37 020 €	133 000 €	0 €	734 700 €
Lycéens et apprentis au cinéma	79 000 €	391 627 € pour mémoire ⁽³⁾	238 600 €				317 600 €
Collège au cinéma	97 900 €			19 700 €	83 000 €		200 600 €
Ecole au cinéma							0 €
Autres actions d'éducation à l'image dans le temps scolaire	68 180 €		81 000 €	17 320 €	50 000 €		216 500 €
Article 15 Dispositifs d'éducation à l'image hors temps scolaire (Passeurs d'image).	137 000 €	293 000 € pour mémoire ⁽⁴⁾	38 000 €	9 700 €			184 700 €
Article 16 Autres actions de développement des publics ⁽¹⁾	86 904 €		38 500 €	1 000 €	7 000 €		133 404 €
TOTAL TITRE II	689 254 €	1 146 800 €	1 185 200 €	266 090 €	165 500 €	30 000 €	3 482 844 €
Titre III - Soutien à l'exploitation cinématographique							
Article 17 Soutien pour un parc dense, moderne et diversifié	29 300 €	110 000 €	1 617 897 €	58 700 €	52 000 €	2 000 €	
Aide aux salles de cinéma		2 898 490 € pour mémoire ⁽⁵⁾	301 205 €				1 869 897 €
Soutien aux réseaux de salles et circuits itinérants ¹	29 300 €	110 000 €	196 500 €	58 700 €	52 000 €	2 000 €	
Autres actions : accès des jeunes au cinéma			1 120 192 €				
Article 18 Soutien à l'animation culturelle de la salle par l'emploi de médiateurs		120 000 €	240 000 €		2 000 €		362 000 €
TOTAL TITRE III	29 300 €	230 000 €	1 857 897 €	58 700 €	54 000 €	2 000 €	2 231 897 €
Titre IV - Actions en faveur du patrimoine cinématographique							
Article 19 Actions de collecte, de conservation, de restauration, de valorisation du patrimoine cinématographique Institut Lumière Cinémathèque de Grenoble Lux Scène nationale Cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain	24 500 €	1 168 705 €	465 000 €	55 000 €			
		1 078 000 €	410 000 €				1 713 205 €
	9 500 €	46 330 €	25 000 €				
		44 375 €					
	15 000 €		30 000 €	55 000 €			
TOTAL TITRE IV	24 500 €	1 168 705 €	465 000 €	55 000 €	0 €	0 €	1 713 205 €
TOTAUX	1 316 774 €	5 502 505 €	10 428 097 €	579 790 €	494 200 €	634 543 €	18 955 909 €

⁽¹⁾ Le détail des actions est présenté en annexe de la convention.

⁽²⁾ Mois du film documentaire, Fête du court métrage, Fête du cinéma d'animation,

⁽³⁾ Ce montant correspond à la prise en charge financière 2018 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif "Lycéens au cinéma" au plan national.

⁽⁴⁾ Ce montant correspond à la subvention accordée en 2018 à l'association coordinatrice des opérations.

⁽⁵⁾ Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018 : aide à la diffusion Art et Essai (2 488 490 €), aide à la création et la modernisation (410 000 €).